

**CIF ET DROITS DES PERSONNES HANDICAPEES / ICF AND DISABLED PEOPLE'S RIGHTS**

**2006**

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

**Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées**

*Adoptée le 13 décembre 2006 par les Nations Unies, la convention a pour objectif de promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits des personnes handicapées et de promouvoir le respect de leur dignité intrinsèque. Cette convention aborde les problèmes de communication, de discrimination, d'aménagement « raisonnables », de conception « universelle ». Elle aborde les principaux freins à l'intégration et à l'autonomie des personnes en situation de handicap. Un certain nombre de pays se sont engagés à respecter les droits des personnes handicapées en signant la convention et son Protocole ouverts à signature depuis mars 2007. <http://www.un.org/esa/socdev/enable/documents/tccconvf.pdf>*

**CONSEIL DE L'EUROPE**

**Recommandation Rec (2006)5 du Comité des Ministres aux Etats membres sur le plan d'action 2006-2015 du Conseil de l'Europe pour la promotion des droits et de la pleine participation des personnes handicapées à la société : améliorer la qualité de vie des personnes handicapées.**

Strasbourg : Conseil de l'Europe, 2006, [36 p.] : annexes ; biblio. (5 p.)

*Cette recommandation vise à améliorer la qualité de vie des personnes handicapées en Europe pour la période 2006-2015. Le plan d'action établit un cadre politique destiné à promouvoir l'inclusion sociale des personnes handicapées. Il s'articule autour des principes suivants : - la non-discrimination ; - l'égalité des chances ; - la pleine participation à la société de toutes les personnes handicapées ; - le respect de la différence et reconnaissance du handicap en tant que composante de la diversité humaine ; - la dignité et l'autonomie de l'individu, y compris la liberté de faire ses propres choix ; - l'égalité entre les femmes et les hommes ; - la participation des personnes handicapées à toutes les décisions concernant leur vie, tant au niveau individuel qu'au niveau de la société dans son ensemble, par le biais de leurs organisations représentatives. <http://www.coe.int>*

**2002**

**Auteurs BAYLIES (Carolyn)**

Disability and the notion of human development : questions of rights and capabilities

*Le handicap et la notion de l'épanouissement de la personne : interrogations sur le droit et les capacités*

Disability and society, 2002, 17, 7, 725-739 ; biblio. (2 p.)

*Le handicap est devenu un phénomène plutôt social que personnel entraînant ainsi une obligation d'intégration et d'égalisation des chances. Cet article interpelle le discours international sur la notion du développement humain qui pousse à considérer les notions d'égalité, de liberté et de pleine participation qui émanent des droits de l'Homme d'une part, et des capacités à exécuter une tâche ou une action dans un environnement standard d'autre part. L'auteur analyse plus attentivement la notion de*

*capacité d'exécution qui, pour lui, est à la base du développement de la personne, et considère que les implications politiques et sociales du handicap ont un rôle important dans l'égalisation des chances.*

**1999**

**BARRAL (Catherine)**

De l'influence des processus de normalisation internationaux sur les représentations du handicap Handicap, Revue de sciences humaines et sociales, **1999**, 81, 20-34 ; biblio. (24 ref.)

*Depuis une vingtaine d'années, les processus internationaux ont été amenés à tenir compte des principes de : droits de l'homme, égalité des chances, non discrimination, dans le domaine du handicap comme dans bien d'autres. La révision de la classification internationale des handicaps ne pouvait pas rester à l'écart de ces courants qui influencent la construction de la notion de handicap.*